



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 16 JUILLET 2024 - N° 2024/66

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 08 juillet 2024

Date affichage : 17 juillet 2024

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusée : Claire RAMBEAU-LEGER

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Sophie BRODUT

OBJET : *Présentation d'une autre mutuelle communale – Détermination des conditions de souscription*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite mettre en place une deuxième mutuelle communale.

La Mutuelle Communale a été initiée en France afin de proposer un dispositif à vocation sociale et particulièrement une mutuelle solidaire à destination des communes et des personnes exclues des systèmes mutualistes classiques.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement 4,5 millions de français ne peuvent pas souscrire à une complémentaire santé.

Le principe est de permettre aux administrés de bénéficier d'une complémentaire santé négociée et d'une multitude de services et d'avantages adossés à la Mutuelle Communale.

Ce dispositif est mis en place à l'initiative de la commune au bénéfice des administrés. C'est l'agence de La Générali de Montguyon qui sera l'intermédiaire pour toute souscription et gestion des dossiers.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de déterminer quels administrés pourront souscrire un contrat à la Mutuelle communale :

- Uniquement les Montguyonnais
- Ou
- Les Montguyonnais et toutes les personnes étant salariées sur le territoire de la commune de Montguyon

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** la mise en place d'une autre Mutuelle communale sur le territoire de la commune,
- **DE VALIDER** le que les Montguyonnais et les personnes étant salariées sur le territoire de la commune pourront souscrire un contrat,
- **D'AUTIRSER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

